

# FLASH Snia-ipr

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

## LE SNIA-IPR SUR TOUS LES FRONTS

### SOMMAIRE

- **Éditorial**
- **La réforme du collège**
- **Les missions et la formation des IA-IPR**
- **Déclaration liminaire CAPN du 4 juin**
- **Résultats des CAPN du 4 juin et du 9 juillet**
- **Élections au BN et attribution de fonctions**
- **Nouvelle organisation territoriale**
- **Bulletin d'adhésion**

Directeur de la publication :

**Roger Keime**

Rédacteurs en chef :

**Danielle Kunemann**

**Bernard Lehalle**

**Alain Marie**

Impression : **Centr'Imprim**

**CCPAP : 0116S05659**

*5 numéros par an*

Site web: <http://snia-ipr.fr/>



© LA FABRIQUE DU DESIGN - 231 182 53 60 80 © PHOTOS: Fotolia - Getty Images - Octobre 2012

## PROTECTION + ACCOMPAGNEMENT = OFFRE MÉTIERS ÉDUCATION

**La bonne opération pour + de sérénité**



[www.autonome-solidarite.fr](http://www.autonome-solidarite.fr)



[www.maif.fr/offreeducation](http://www.maif.fr/offreeducation)



## EDITORIAL

« Ce qui distingue l'enseignement du second degré, ce sont moins les matières qu'on y enseigne que l'esprit dans lequel on les enseigne et les fins qu'on poursuit en les enseignant. », écrivait Jean Zay dans le préambule aux programmes, horaires, instructions, 1937-1938.

Du 4 mai au 9 juillet, le SNIA-IPR UNSA a dû répondre à 19 sollicitations de rencontres, audiences, réunions... Cette intense activité avant la coupure estivale obéit à la fois aux urgences habituelles année après année, à la fois à la finalisation de nombreux dossiers en cours en lien avec la Refondation de l'École. Vous trouverez dans ce Flash la restitution de plusieurs moments qui ont permis à vos représentants à la CAPN, du BN, anciennement élus et nouveaux d'œuvrer dans le sens des intérêts de la profession.

Marie Musset, Myriam Gaujoux m'ont rejoints ainsi qu'Alain Marie, Christian Champendal et François Saillard aux deux CAPN du 4 juin et du 9 juillet ; ainsi que lors des réunions préparatoires et des temps de communication des résultats par téléphone, courriel et mise en ligne sur le site par Bernard Lehalle. Marie Musset et Mohamed Darmame ont participé aux réunions de relecture de la circulaire d'application de la réforme sur le collège, au Cabinet, s'appuyant sur les travaux du Conseil Syndical de Dardilly. De plus, Mohamed Darmame m'a accompagné à la première réunion relative à l'évaluation et la place du DNB avec le Cabinet et la DGESCO (en présence du SE et du SNPDEN UNSA).

Alain Marie et Bernard Lehalle, rejoints par Christian Champendal et François Saillard, m'ont épaulé dans les discussions serrées et nombreuses sur les modifications apportées à la circulaire sur les missions, à paraître cet automne. Une délégation du BN dont je faisais partie avec Laurence Cousin Picheau et Pascal François a rencontré la DGRH et le Directeur de l'ESEN pour l'écriture du texte relatif à la formation statutaire des personnels d'encadrement.

Nous avons participé à plusieurs instances de l'UNSA Éducation, tels l'Exécutif fédéral mensuel, la rencontre sur les conséquences de la circulaire de la réforme du collège au siège du SE, Bd Saint Germain le 8 juillet. De façon permanente, en qualité de secrétaire général, j'assure un lien avec la DGRH – chef de service, sous-directeur, chef de bureau- pour défendre l'intérêt des collègues lors des opérations de mutation des titulaires ou d'entrée dans le métier, première affectation pour les 80 lauréats du concours dont plus de la moitié sont déjà syndiqués au SNIA-IPR.

Le prochain BN du 8 septembre et le Conseil Syndical du 6 octobre s'empareront de sujets brûlants qui ont pu être évoqués lors de l'audience accordée par Madame la Ministre le 7 juillet ; elle devrait donner une suite favorable à notre demande de rencontre avec l'ensemble de la profession à Paris cet automne. Une enquête sera construite à votre destination sur les conditions de travail à partir d'une ébauche faite par le bureau national qui sera soumise au Conseil Syndical en prolongement des conclusions du baromètre UNSA – cf. article.

Les excellents résultats obtenus aux élections professionnelles de décembre 2014 déterminent les représentations au CSE. Ils nous permettent de reprendre l'un des deux sièges du collège des Inspecteurs le 17 septembre prochain. Je siégerai aux réunions mensuelles précédées pour chacune d'une commission spécialisée la semaine précédente.

Encore MERCI pour votre participation aux élections internes, moment démocratique fort d'une participation à 60% : la ligne syndicale est confortée, elle permettra pour les trois années à venir de nous appuyer sur une légitimité renouvelée et la défense de valeurs qui nous tiennent à cœur.

Roger Keime le 10 juillet 2015

## LA RÉFORME DU COLLÈGE

### Compte rendu de la rencontre avec le ministère : concertation des corps d'encadrement sur la circulaire d'application de la réforme du collège.

Nous sommes reçus par Monsieur Bernard Lejeune, directeur de Cabinet du ministre le 1<sup>er</sup> juin ; une précédente réunion s'est tenue le 19 mars à laquelle Roger Keime nous représentait.

Le SNIA-IPR aborde la réunion avec l'objectif de clarifier certains passages de cette circulaire dont il souligne la nécessité dans le cadre de l'application d'une réforme qu'il considère juste et nécessaire

La réunion s'engage rapidement sur la lecture commentée de la circulaire. Dès le premier paragraphe, le SNIA-IPR soulève la question de la place des CPE à l'interface avec les disciplines : ce point demande en effet à être explicité compte tenu de l'importance du CPE dans le cadre de la mise en œuvre effective de la réforme, à la charnière du cadre intellectuel et organisationnel. Monsieur Lejeune souligne que les EPI sont disciplinaires et donc explicitement adossés aux contenus et que ce point sera donc examiné dans la présentation de la circulaire.

Le SNIA-IPR s'il constate avec satisfaction le renforcement du conseil pédagogique, rappelle que la réforme demande d'installer d'une part une cohésion entre les enseignants de la même discipline dans le cadre des conseils d'enseignements, et d'autre part une cohérence entre l'ensemble des disciplines au sein du conseil pédagogique pour rendre lisible et opérationnel aussi bien l'accompagnement personnalisé que la mise en place des EPI durant les trois années du cycle 4. Ce double objectif risque d'être entravé dans certains établissements qui connaissent une forte mobilité des personnels enseignants, qu'ils soient titulaires dans le cadre du mouvement ou non titulaires recrutés sur des contrats courts.

La question des langues et culture de l'Antiquité est longuement évoquée par le SNIA-IPR : en effet, le travail des langues anciennes permet de faire progresser dans la maîtrise de la langue comme de découvrir et d'approfondir des connaissances culturelles, linguistiques et scientifiques. En outre, les LCA se trouvent naturellement liées à la plupart des EPI : il convient donc de rendre possible l'offre LCA au plus grand nombre et d'assurer la continuité de l'enseignement : le même EPI LCA, poursuivi sur tout le cycle 4, doit donc être assuré sur un volume de 2 comme de 3 heures. Une offre large d'EPI LCA en première année du cycle peut aussi être proposée en 1 heure au plus grand nombre. Ces propositions sont bien reçues. Bernard Lejeune précise qu'il convient de ne pas cibler les LCA sur une classe afin de favoriser au mieux la mixité scolaire et la réussite des élèves. Il rappelle aussi que le socle détermine les fondamentaux et qu'il n'y a pas d'autre définition de ces derniers – si d'aucuns pensaient que le français et les mathématiques représentent *ex nihilo* les « fondamentaux » sans lien avec « le reste » et organiser ainsi les EPI.

Le SNIA-IPR attire vivement l'attention du ministère sur la place des professeurs documentalistes : ils apportent en effet une expertise aux projets et en favorisent largement la mise en œuvre, Ce point sera pris en compte dans la rédaction.

La question des langues est aussi portée par le syndicat attentif à l'offre de formation au-delà de la seule question des classes bi-langues.

Dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, nous pointons l'ambiguïté de l'objectif « rendre explicite » les attendus du travail scolaire et de faire acquérir « plus explicitement les méthodes nécessaires aux apprentissages » : cette explicitation incombe à tous les enseignants dans le cadre ordinaire de la classe et il n'est pas possible de laisser croire à une quelconque forme d'externalisation de cet aspect du travail de l'enseignant.

Le SNIA-IPR intervient pour faire part de ses inquiétudes concernant les enseignements artistiques. Les modalités de travail semestrielles proposées uniquement à ces deux disciplines créeraient une rupture d'égalité entre enseignants et porteraient atteinte à l'autonomie des équipes sans pour autant contribuer à simplifier l'organisation de ces enseignements.

S'agissant de l'organisation du temps scolaire, le SNIA-IPR indique que la formulation du 3<sup>ème</sup> paragraphe est ambiguë. L'intégration dans le même paragraphe des notions de temps scolaire, temps d'enseignement et travail personnel demandé aux élèves laisse supposer que ce dernier serait pris en charge par les établissements.

En ce qui concerne la formation, le SNIA-IPR se félicite que le volet formation soit explicité dans le projet de circulaire et que des crédits abondés y soient alloués. Il rappelle toutefois la charge de travail qui incombe aux IA IPR, corps déjà très fortement sollicité entre autres dans le cadre de la formation initiale (ESPE des personnels d'enseignement et d'éducation, dans les opérations de gestion des ressources humaines, dans la mobilisation autour des valeurs de la République... et bientôt dans la mise en place des futurs cycles et des nouveaux programmes. La circulaire à paraître sur nos missions lie ces différents aspects du geste professionnel de l'inspecteur pédagogique régional en académie.

Le SNIA-IPR demande que les recteurs soient sensibilisés sur les fortes attentes de l'institution dans cette année charnière 2015-2016, et sur la nécessité de permettre aux IA-IPR de recentrer leur action sur la mise en place de la politique nationale, sur les axes du projet de travail académique et sur l'accompagnement des personnels, des établissements et des bassins afin de contribuer activement à l'application des différentes réformes prévues à la rentrée 2016. Pour cela il est tout à fait nécessaire de prolonger l'effort de création de postes engagé en 2014 (plus de 20) ; bien trop timide en cette rentrée 2015 (moins de 10).

Marie MUSSET (BN) et Mohamed DARMAME, élus à la CAPN

PS : des rencontres de travail sous l'égide de l'UNSA Éducation sont prévues avec le SE, le SIEN, et le SNPDEN. Elles sont initialisées le 8 juillet matin, à Paris au siège du SE.

### **CARNET : hommage à Rémy DUPE**

«J'ai connu Rémy DUPE à mon arrivée en Martinique, en tant qu'IA-IPR en 2005. Dès les premiers instants, l'accueil a été direct, chaleureux et pour tout dire amical. Il était alors IEN-ET STI avant de rejoindre quelques années plus tard le corps des IA-IPR.

En tant qu'inspecteur, son approche du métier était avant tout – sans affèterie – d'un grand professionnalisme mais surtout d'une profonde humanité.

En tant qu'homme, c'est l'ouverture d'esprit, un humour british, une attention méticuleuse et clairvoyante à la situation des uns et les autres mais aussi un regard sans complaisance sur le cours du monde qui prévalaient, tout simplement.

En tant que syndicaliste, il avait pris la suite, comme délégué académique du SNIA-IPR. Il a assuré le relais sans hésitation et conscient des enjeux, fort d'une expérience précieuse de doyen des IEN-ET et de représentant syndical. »

*Benoît Fricoteaux – Délégué au numérique de la Guadeloupe.*

Le SNIA-IPR présente ses très sincères condoléances à la famille de Rémy DUPE.

## LES MISSIONS ET LA FORMATION DES IA-IPR

### Missions des corps d'inspection : projet de circulaire

Dans la continuité du groupe de travail métier (GT10), le SNIA IPR a participé à la DGRH à trois réunions consacrées à l'écriture de la circulaire sur les missions des corps d'inspection.

Le projet actuel rassemble de manière synthétique l'ensemble des missions de la majorité des inspecteurs, IEN-ET et IA-IPR. Après un préambule qui réaffirme l'importance du pilotage pédagogique, le corps du texte présente en trois parties une organisation cohérente des différentes missions dans le cadre des objectifs de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école : l'accompagnement et l'évaluation des personnels d'enseignement et d'éducation, le pilotage pédagogique, le rôle d'expertise et de conseil avec ses liens multiples (IGEN, recteurs, DASEN et Collectivités).

Au terme de cette consultation des organisations syndicales sur l'écriture du texte, le SNIA-IPR constate que les propositions formulées dans le cadre du GT10, ont été prises en compte pour ce qui concerne la mission centrale de formation, d'évaluation et d'accompagnement des enseignants. L'inspection individuelle des enseignants dans leur classe est affirmée comme acte pédagogique essentiel pour s'assurer de la qualité de l'enseignement prodigué aux élèves. Il en est de même pour l'inscription claire du rôle des IA-IPR dans les opérations de gestion des personnels : titularisation, mobilité et promotion.

Le texte intègre notre demande de prise en compte des missions nationales relatives à la participation des IA-IPR aux concours de recrutement et à la rénovation des programmes et des diplômes, ce qui fut acquis grâce à notre opiniâtreté. En revanche, le SNIA-IPR regrette que les missions relatives à l'apprentissage et à la formation tout au long de la vie n'apparaissent pas dans ce projet.

Si dans le projet de texte, le rôle des inspecteurs dans le pilotage et leur contribution à la définition de la stratégie académique apparaît clairement, la gouvernance actuelle des académies ne nous parait pas à même de satisfaire cet objectif sur le terrain tant la place des IA-IPR et de leur doyen dans les différentes instances de gouvernance n'est pas acquise, trop liée à la personnalité du recteur et à ses choix personnels.

Enfin, le SNIA-IPR souhaite que la circulaire affirme la nécessaire adaptation du plan de formation initiale et continue des corps d'inspection, comme cela a été acté lors des réunions précédentes du groupe. (*cf. article page suivante*)

Le SNIA-IPR fait observer que la priorité pédagogique nécessite un rééquilibrage effectif de la charge de travail des inspecteurs afin d'éviter l'empilement de tâches et des missions régulièrement dénoncé. Dans l'actualité de la réforme du collège, le SNIA-IPR demande que les recteurs, conscients des attentes fortes de l'institution et de Madame la Ministre, soient sensibles à cette nécessité de laisser les IA-IPR recentrer leur action sur la mise en œuvre de la politique nationale, des priorités du projet académique, par l'accompagnement des personnels, des établissements, des réseaux, afin de mener une réforme, vraiment refondatrice et pédagogique.

Pour conclure, le SNIA-IPR est satisfait de la prise en compte réelle des remarques et propositions exprimées lors des réunions de travail mais regrette les insuffisances du texte sur le positionnement des IA-IPR dans la gouvernance. La version définitive du projet de circulaire sera présentée lors d'une nouvelle réunion de travail prévue dans la première quinzaine de septembre.

Christian Champendal – Bernard Lehalle et Alain Marie

## **La formation statutaire des personnels d'encadrement d'un service public de l'éducation – contribution du SNIA-IPR**

Le SNIA-IPR UNSA est un acteur engagé auprès de la Direction Générale des Ressources Humaines du Ministère de L'Education Nationale. Il apporte son expertise sur la formation statutaire des personnels d'encadrement du service public de l'éducation pour la période 2015/2017.

Il s'agit d'apprecier la pertinence des principes de formation, de la proposition d'organisation des parcours de formation et de la planification des différentes modalités de la formation tant pour les inspecteurs que pour les personnels de direction. Nous avons donc été invités à interroger la logique systémique globale de la formation qui induit une mise en synergie et cohérence de la formation de l'ensemble des personnels d'encadrement.

Lors de la réunion du 18 juin 2015, nous avons questionné le directeur de l'Ecole Supérieure de L'Education Nationale, Jean-Marie Panazol, sur l'articulation entre formation ESEN et formation en académie. Parmi les points de vigilance, nous avons attiré l'attention sur l'efficacité de l'articulation entre Délégué Académique à la Formation des Personnels d'Encadrement et les représentants de la formation de l'ESEN pas toujours suivies de mise en cohérence dans la complémentarité des modules de formation.

Le SNIA-IPR analyse le schéma prévisionnel des pôles de professionnalisation. S'il exprime un accord global, il rappelle la nécessaire individualisation pour les inspecteurs du contenu concernant le cœur de métier, l'inspection dans sa dimension évaluation des enseignants, des enseignements et des unités éducatives, avec des missions spécifiques confiées aux IA IPR.

La mise en cohérence des parcours de formation des inspecteurs et des chefs d'établissement, pensée avec des fonctions « majeures » ou « mineures » selon les métiers, est globalement satisfaisante. Néanmoins, le SNIA-IPR propose au directeur de l'ESEN d'approfondir le contenu « climat scolaire, le bien-être des élèves et des personnels » pour les inspecteurs, ce contenu étant positionné comme mineur dans leur parcours de formation.

La planification des présentiels est perfectible, aussi le SNIA-IPR propose d'aller plus loin que le projet présenté dans la construction de groupes inter-catégoriels (personnel de direction et inspecteurs) en regroupant les acteurs lors de la troisième période de présentiel sur le thème de l'animation pédagogique et de l'innovation dès la première année.

Dans un dialogue constructif avec le directeur de l'ESEN, nous exprimons la nécessaire évolution du Contrat Individuel de Professionnalisation (CIP) qui devra être optimisé notamment par l'usage d'un support numérique facilitant les interactions entre formation en académie et formation à l'ESEN.

Le métier d'inspecteur étant ouvert sur le monde, le SNIA-IPR UNSA demande à ce que l'action à dimension internationale, à savoir les stages, soit davantage abondé en financement par l'ESEN de manière à permettre à un nombre plus important d'inspecteurs de se former en se confrontant à d'autres modèles de pilotages du système éducatif.

Une séance de travail riche, assez largement consensuelle, mais où le SNIA-IPR, à travers les interventions de ses trois représentants, a affirmé sa vision progressiste et réaliste de la formation.

Laurence Cousin-Picheau, Pascal François et Roger Keime

**CAPN du 04 JUIN 2015 : DÉCLARATION LIMINAIRE**

Monsieur le président, Monsieur le recteur, Mesdames, Messieurs,

Recevez l'expression renouvelée de notre gratitude pour l'envoi anticipé des documents préparatoires à cette CAPN, qui a laissé un temps suffisant aux commissaires paritaires pour en analyser les propositions.

En ce qui concerne le mouvement des titulaires, les modalités tardives d'affectation sur les postes vacants de Polynésie française, déjà dénoncées lors de la précédente CAPN du 16 avril, ont considérablement nuit à la fluidité du mouvement pour les disciplines concernées en particulier en STI. Il est naturellement nécessaire que ces situations soient évitées à l'avenir, nous comptons sur vous. Dans un autre registre, nous souhaitons que les cas de mouvements conjoints d'IA-IPR et de personnels de direction (ou d'IA-IPR et de personnels enseignants) soient mieux coordonnés. Nous rappelons, cette fois encore, que des pratiques actuelles induites par la gouvernance académique, conduisent à bloquer ou à supprimer certains postes, ce qui a une conséquence négative sur le mouvement des titulaires, comme sur les premières affectations des lauréats du concours. Les occurrences visées ne font que croître année après année.

Les propositions d'affectation des futurs stagiaires ont été facilitées par une concertation large en amont, dès leur premier regroupement à l'ESEN, signe prometteur d'engagement et de professionnalisme de leur part. Malgré cela, nombre de collègues seront contraints à une mobilité géographique, non sans incidences, étant donné le différentiel insuffisant de rémunération entre le corps des agrégés, vivier naturel et celui des inspecteurs. Ceci légitime d'autant plus notre revendication d'une prime d'installation pour les collègues entrant dans le corps.

L'attente dans laquelle nous sommes maintenus concernant les mesures indiciaires et indemnitàires nous inquiète au moment où une mobilisation sans faille des IA-IPR est requise pour la réforme du collège. Dans le climat actuel d'amalgames incohérents et de récupération tous azimuts, notre organisation a adopté une communication responsable. Le nouveau Bureau National du SNIA IPR, constitué ce soir à l'issue du scrutin en cours, poursuivra et prolongera la réflexion déjà engagée sur cette réforme fondamentale pour l'école

Le SNIA-IPR UNSA tient à attirer l'attention de la DGRH sur la nouvelle organisation territoriale et son impact sur les missions des corps d'inspection. Si l'UNSA fonction publique est présente dans les groupes de travail organisés par les préfets préfigurateurs, nous vous alertons sur l'absence totale de concertation des corps d'encadrement sur des points clés dans l'évolution de l'organisation et du fonctionnement de l'état territorial pour l'éducation nationale tels qu'évoqués dans le rapport IGAENR d'avril 2015 (aucun IA-IPR à vocation pédagogique ne figure d'ailleurs dans le panel consulté !).

Cette CAPN offre l'occasion au SNIA-IPR de réaffirmer sa vigilance pour que toutes les consultations articulent véritablement la pédagogie et son organisation, en vue de l'écriture de circulaires soucieuses de la réussite des élèves.

Pour les commissaires paritaires du SNIA-IPR UNSA

Roger KEIME

**CAPN DU 04 JUIN et DU 9 JUILLET 2015****Affectation des lauréats du concours des IA-IPR session 2015**

<b>IA-IPR EN ANGLAIS</b>						
Rang	Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	Mme	CECIL	CECIL	Helen	LA REUNION	LA REUNION
2	M.	FONS	FONS	Jean-Philippe	GUYANE	TOULOUSE
3	M.	HAVET	HAVET	Frédéric	ROUEN	ROUEN
4	Mme	CARRERE	CARRERE	Brigitte	CAEN	NICE
5	M.	HELIUS	HELIUS	Laurent	NICE	TOULOUSE
6	Mme	GUERANGER	RECEVEUR	Elizabeth	NANCY-METZ	POITIERS
7	Mme	ROGER	PLANKEELE	Catherine	LIMOGES	ORLEANS-TOURS
8	Mme	WILDE	GARRIGUE	Françoise	NICE	LYON
<b>IA-IPR EN ARTS PLASTIQUES</b>						
Rang	Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	Mme	BESSARD	BESSARD	Claire	MARTINIQUE	MARTINIQUE
2	M.	DI SANTO	DI SANTO	Fabrice	MARTINIQUE	GRENOBLE
<b>IA-IPR EN ECONOMIE ET GESTION</b>						
Rang	Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	M.	MERLE	MERLE	Georges	LYON	STRASBOURG
2	Mme	BOUCHOLTZ	PROLONGEAU	Aurelie	VERSAILLES	NANTES
<b>IA-IPR EN EDUCATION MUSICALE</b>						
Rang	Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	Mme	VIGNE	GENATIO	Nelly	TOULOUSE	POITIERS
<b>IA-IPR EN EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE</b>						
Rang	Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	Mme	COUEDON	COUEDON	Isabelle	RENNES	RENNES
2	Mme	BERTOLOTTO	VOLANT	Nathalie	POLYNESIE FCAISE	NANTES
3	M.	GAY-PEILLER	GAY-PEILLER	David	REIMS	ROUEN
4	M.	LANTZ	LANTZ	Didier	AMIENS	AMIENS
5	M.	SBAA	SBAA	Philippe	LYON	LIMOGES
<b>IA-IPR EN ESPAGNOL</b>						
Rang	Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	Mme	VILLA	GARCIA	Jeannette	MONTPELLIER	MONTPELLIER
2	Mme	ROCCASERRA	ROCCASERRA POMARES	Nathalie	AIX-MARSEILLE	RENNES
3	Mme	SAUVAGEOT	SAUVAGEOT	Isabelle	DIJON	DIJON
<b>IA-IPR EN AVS</b>						
Rang	Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	M.	TERRIEN	TERRIEN	Dominique	NANTES	AIX MARSEILLE
2	M.	RIBAUD	RIBAUD	Jean	AIX MARSEILLE	GUYANE
3	Mme	LAMY AU ROUSSEAU	LAMY AU ROUSSEAU	Roseline	LA REUNION	BESANCON
4	Mme	TANZI	TANZI	Mariane	AMIENS	CRETEIL
5	Mme	MATHIEU	MATHIEU	Annie	POITIERS	NANTES
6	Mme	FRANTZ	FRANTZ	Virginie	NANTES	CORSE
7	M.	ECHARD	ECHARD	Rodolphe	STRASBOURG	VERSAILLES
8	Mme	ALBARIC DELPECH	ALBARIC DELPECH	Catherine	CRETEIL	ROUEN
9	Mme	FLORYSIAK	FLORYSIAK	Nathalie	VERSAILLES	ROUEN
10	Mme	CARREAU GAUTHEROT	CARREAU GAUTHEROT	Christelle	REIMS	GRENOBLE

<b>IA-IPR EN HISTOIRE GEOGRAPHIE</b>						
Rang	Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	M.	LIANDIER	LIANDIER	Emmanuel	AMIENS	AMIENS
2	M.	MARCHAND	MARCHAND	Christophe	STRASBOURG	STRASBOURG
3	Mme	RENAULT	HERGOTT	Gwenaelle	GRENOBLE	NANCY-METZ
4	M.	VODISEK	VODISEK	David	NANCY-METZ	AMIENS
5	Mme	LACOUR	ASTOL	Catherine	LILLE	ROUEN
6	M.	GLAND	GLAND	Sylvain	BESANCON	NANTES
<b>IA-IPR EN LETTRES</b>						
Rang	Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	Mme	VRINAT	VRINAT-JEANNEAU	Agnès	MONTPELLIER	MONTPELLIER
2	Mme	PREVOST	SCHIRM	Laurence	ROUEN	ROUEN
3	Mme	PIRCAR	PIRCAR	Melanie	GUYANE	CRETEIL
4	M.	CASIEZ	CASIEZ	Frédéric	LILLE	LILLE
5	Mme	BOUCHET	PROUST	Valérie	POITIERS	MONTPELLIER
6	M.	COMBAULT	COMBAULT	Olivier	VERSAILLES	VERSAILLES
7	Mme	DESERT	ESCOLAN	Céline	LA REUNION	LA REUNION
8	M.	DUEZ	DUEZ	Guillaume	CRETEIL	CRETEIL
9	Mme	CHARRAVIN	CHARRAVIN	Florence	AIX-MARSEILLE	GRENOBLE
10	Mme	FAURIE-HERBERT	HERBERT	Anne	AIX-MARSEILLE	GRENOBLE
11	Mme	LE CONTEL-LEGRAUD	LE CONTEL-LEGRAUD	Catherine	NICE	GUYANE
<b>IA-IPR EN MATHEMATIQUES</b>						
Rang	Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	M.	DEGORCE	DEGORCE	Eric	CRETEIL	CRETEIL
2	M.	ASSET	ASSET	Laurent	LYON	GRENOBLE
3	M.	ZOLNET	ZOLNET	Joffrey	VERSAILLES	VERSAILLES
4	M.	GENDREAU	GENDREAU	Nicolas	ROUEN	ROUEN
5	M.	HIVON	HIVON	Laurent	ORLEANS-TOURS	CRETEIL
6	Mme	GRUNY	INGREMEAU	Sandrine	GUYANE	DIJON
7	M.	BARTHEL	BARTHEL	Michel	NANCY-METZ	STRASBOURG
8	Mme	CORRE	POUTREL	Armelle	CAEN	CAEN
9	Mme	GERBERT-GAILLARD	GERBERT-GAILLARD	Evelyne	GRENOBLE	BESANCON
10	M.	DGAYGUI	DGAYGUI	Kebir	CRETEIL	CRETEIL
11	Mme	DUFLOS	WEILL	Christine	VERSAILLES	REIMS
12	M.	MAZUYER	MAZUYER	Christophe	AIX-MARSEILLE	AIX-MARSEILLE
<b>IA-IPR EN PHYSIQUE-CHIMIE</b>						
Rang	Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	Mme	PAILLER	PAILLER	Delphine	ORLEANS-TOURS	CLERMONT-FERRAND
2	M.	LELIEVRE	LELIEVRE	Philippe	LILLE	LILLE
3	M.	GREVOUL	GREVOUL	Stéphane	PARIS	CLERMONT-FERRAND
4	M.	FONTAINE	FONTAINE	Hugues	NANTES	CAEN
5	Mme	AUBRY-MALOUNGILA	AUBRY-MALOUNGILA	Myriam	MARTINIQUE	AMIENS
<b>IA-IPR EN SCIENCES MEDICO SOCIALES</b>						
Rang	Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	M.	TESSIER	TESSIER	Christian	DIJON	POITIERS

**IA-IPR EN SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE**

Rang	Civilité	Nom patronymique	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	M.	VALLEE	VALLEE	Jean-Marc	ORLEANS-TOURS	ORLEANS-TOURS
2	M.	THEBAULT	THEBAULT	Pierre-	PARIS	AMIENS
3	M.	DASSONVILLE	DASSONVILLE	Karel	LIMOGES	TOULOUSE
4	M.	CAMPAGNE	CAMPAGNE	David	LILLE	LILLE
5	Mme	CRETIN	CHABROL	Sylvie	LYON	LYON

**IA-IPR EN SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES OPTION SCIENCES INDUSTRIELLES**

Rang	Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	M.	GUINEPAIN	GUINEPAIN	Frédéric	VERSAILLES	VERSAILLES
2	M.	GOULEAU	GOULEAU	Sébastien	GUYANE	BORDEAUX
3	M.	CIREFICE	CIREFICE	Bruno	CRETEIL	CRETEIL
4	M.	SKARKA	SKARKA	Jean-Louis	ORLEANS-TOURS	ORLEANS-TOURS
5	M.	LEMAITRE	LEMAITRE	Bertrand	REIMS	AMIENS
6	M.	TOMASINI	TOMASINI	Romuald	NANCY-METZ	CRETEIL
7	M.	BLANC	BLANC	Pascal	BESANCON	AMIENS
8	M.	MADIGOU	MADIGOU	Fabrice	VERSAILLES	VERSAILLES

**IA-IPR EN SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES OPTION ARTS APPLIQUES**

Rang	Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	M.	LAGARRIGUE	LAGARRIGUE	Frédéric	TOULOUSE	BORDEAUX

**Mouvement complémentaire des titulaires**

Discipline	Civ.	Nom	Prénom	Affectation actuelle	Nouvelle affectation
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	M.	RIGOTTARD	Didier	MAYOTTE	POLYNESIE FRANCAISE
EVS	M.	DUPUY	Éric	CSAIO TOULOUSE	TOULOUSE
LETTRES	M.	BERNABE	Yves	MARTINIQUE	POLYNESIE FRANCAISE
SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	M.	QUERRE	Bruno	REIMS	CRETEIL (DAASEN SEINE ET MARNE)
SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES	M.	BAEY	Vincent	VERSAILLES	NANTES
	M.	SILVERA	Manuel	POLYNESIE FRANCAISE GOUVERNEMENT	POLYNESIE FRANCAISE

Les résultats de la liste d'aptitude et de l'intégration directe sont en ligne à la rubrique « mouvement »

**Détachement dans le corps des IA-IPR au titre de l'année 2015**

DISCIPLINE	CIVILITE	NOM	PRENOM	ACADEMIE D'ORIGINE	CORPS D'ORIGINE	ACADEMIE DE DETACHEMENT
ALLEMAND	Monsieur	BORD	Olivier	BORDEAUX	PRAG	POITIERS
	Madame	SAHLMANN	Ulf	AIX-MARSEILLE	PRAG	DIJON
ANGLAIS	Madame	DUBOIS-PAGER	Marion	AMIENS	PRAG	AMIENS
	Monsieur	REED	Laurence	ROUEN	PRAG	ROUEN
ARTS PLASTIQUES	Monsieur	HERRERIA	Michel	BORDEAUX	PRAG	POITIERS
EDUCATION MUSICALE	Monsieur	MAISSE	Norbert	LYON	PRAG	NANCY-METZ
EPS	Madame	BELLEUDY	Cécile	LIMOGES	PRAG	VERSAILLES
	Monsieur	SOLDAN	Jean-Maurice	BESANCON	PRAG	MAYOTTE
ESPAGNOL	Madame	COMARE	Marie-Francine	LA REUNION	PRAG	LA REUNION
	Madame	MAUD	Sandrine	LIMOGES	PRAG	LIMOGES
LETTRES	Monsieur	TURQUET	Nicolas	Ambassade de France aux Etats Unis	PRAG	MAYOTTE
MATHÉMATIQUES	Madame	BASTE-CATAYEE	Élisabeth	MARTINIQUE	PRAG	GUYANE
	Monsieur	BIENAIME	Pierre-Yves	NANTES	PRAG	NANTES
	Monsieur	COLONNA-ROMANO	Francesco	AEFE - PARIS	PRAG	BORDEAUX
	Madame	TANOH	Hélène	STRASBOURG	PRAG	NANCY-METZ
PHYSIQUE-CHIMIE	Madame	LEFEBVRE	Valérie	REIMS	PRAG	REIMS
STI	Monsieur	BAUDIN	Gérard	MARTINIQUE	PRAG	MARTINIQUE

## BN : RESULTATS DES ELECTIONS INTERNES

<b>TITULAIRES</b>				
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Académie</b>	<b>Discipline</b>	<b>Taux</b>
KEIME	Roger	Montpellier	EVS	81%
LEHALLE	Bernard	Nancy-Metz	STI	76%
CHAMPENDAL	Christian	Grenoble	Anglais	62%
MARIE	Alain	Reims	Éco-Gestion	59%
MUSSET	Marie	Lyon	Lettres	56%
HANNEQUIN	Frédérique	Lyon	Histoire/Géo	55%
COUSIN-PICHEAU	Laurence	Versailles	Économie-Gestion	51%
FRANCOIS	Pascal	Créteil	Histoire/Géo	51%
GRAMAIN	Michel	Nantes	Lettres	51%
JANVIER	Philippe	La Réunion (Bordeaux R 2015)	Mathématiques	47%

<b>SUPPLÉANTS</b>				
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Académie</b>	<b>Discipline</b>	<b>Taux</b>
DARMAME	Mohammed	Versailles	EVS	44%
ISAAC	Nadja	MAE	Allemand	38%
TOLLE	Dominique	Besançon	Économie-Gestion	35%
SAILLARD	François	Orléans-Tours	Économie-Gestion	33%

Le taux de **participation** a été de **60% des adhérents**, ce qui constitue un très bon score étant donnée la période très chargée. On note avec satisfaction un grand nombre de candidats : 14 pour 10 postes. Les bons résultats obtenus par l'ensemble des candidats constituent un signe de reconnaissance du travail accompli pour les membres sortants et un signe de confiance pour les nouveaux élus. Ceci permettra au nouveau Bureau National d'aborder les échéances à venir avec la légitimité que confère cette élection.

## ELECTIONS

**Sont élus à l'unanimité**

Secrétaire Général	Roger Keime
Secrétaire Général-Adjoint	Bernard Lehalle
Trésorier	Alain Marie

## ATTRIBUTION DE FONCTIONS

Secrétaire	Michel Gramain
Commission pédagogique	Marie Musset, Christian Champendal, Pascal François, Philippe Janvier
Représentants au CSE	Roger Keime (titulaire), Laurence Cousin Picheau, Frédérique Hannequin (suppléantes)
Représentants des stagiaires	Délégué stagiaire 2015, Alain Marie, Pascal François
Représentantes des retraités	Danielle Kunemann, Martine Kavoudjian
Commission carrières	Roger Keime, Bernard Lehalle, Alain Marie,
Rédaction du Flash	Roger Keime, Danielle Kunemann, Christian Champendal
Gestion du site	Bernard Lehalle

## BAROMETRE UNSA DES METIERS DE L'EDUCATION 2015

Pour la troisième année consécutive l'UNSA Éducation a interrogé les personnels tous métiers confondus avec 14 questions, cf. restitution sur [www.unsa-education.com](http://www.unsa-education.com).

Plus de 21000 questionnaires remplis fournissent de nombreux éléments qu'il convient d'analyser finement. Les questions ouvertes – points positifs et points négatifs- sont particulièrement instructives.

Malgré le poids négatif majeur du **pouvoir d'achat**, cité par 59%, les avis positifs relatifs aux choix politiques frémissent légèrement : 25% au lieu de 20% l'an dernier.

Si les IA IPR ont été peu nombreux à participer, moins de 10%, pour autant les réponses apportées sont déjà éclairantes. Nous sommes les plus en accord avec les choix politiques (63%) ce qui n'empêche l'expression d'attentes fortes et de préoccupations quant au pouvoir d'achat.

**L'insatisfaction**, quant au sens donné aux missions confiées exprimée par 27% alors que la moyenne est de 18% et que pour les personnels de direction, elle est de 10%, est à mettre en évidence au moment où la nouvelle circulaire sur nos missions est en achèvement d'écriture.

Ces enseignements conduisent le BN à envisager la construction d'une enquête spécifique sur les conditions de travail des IA IPR qui vous sera soumise d'ici la fin de l'année civile après sa présentation au Conseil Syndical du 6 octobre.

## TERRITORIALISATION : TREIZE RÉGIONS MAIS AU MOINS 20 ACADEMIES

La réforme territoriale entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016, mais l'Éducation Nationale n'envisage la géographie des nouvelles académies que le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Comme lors de chaque étape de la réorganisation politique et administrative, les interrogations sont nombreuses. La réponse pourrait s'orienter vers une structuration à 20 académies métropolitaines, ainsi fusionneraient Limoges et Poitiers, Lille et Amiens, Aix-Marseille et Nice, Besançon et Dijon, Caen et Rouen.

L'UNSA Éducation a tenu, lors du CTMEN du 8 juillet, à insister sur quelques points particulièrement importants telles la préservation des personnels – en premier lieu dans les rectorats pour les catégories B et C – et la conservation de la gestion de proximité avec une cartographie d'académies ne se calquant pas sur des supra-régions éloignant les administrés des centres de décision.

A une lettre adressée en mai par le secrétaire Général de l'UNSA Éducation, Laurent Escure, Madame la Ministre, en date du 23 juin répond aux incidences de la réforme territoriale tant sur la carte des académies que sur les personnels de l'Éducation Nationale.

« *Garanties, concertation, travail que nous conduirons ensemble, solutions les mieux adaptées tant pour l'efficacité du service rendu que pour la qualité du travail des personnels* », telles sont les expressions relevées qui vont dans le sens de l'apaisement.

L'évolution envisagée pour les corps d'inspection du second degré est peu pertinente – cf. page 10 du rapport de l'IGAEN sur le site- posant l'autorité exclusive du recteur, l'existence d'un collège des inspecteurs et d'un seul, par académie, une meilleure prise en compte du département impliquant une nouvelle relation inspecteur pédagogique / DASEN avec une incise quant aux « relations non hiérarchiques mais fonctionnelles fortes » entre IA-IPR EVS et DASEN, voire une transformation des IA-IPR EVS en DAASEN pour amélioration du pilotage de proximité ! **La vigilance s'impose.**

Madame Najat Vallaud Belkacem nous a rassurés lors de l'audience accordée le 7 juillet à l'UNSA Éducation, représentée par son Secrétaire Général et les Secrétaires Généraux des syndicats (SE, A&I, SNPDEN, SNIA-IPR, SIEN). Elle a exprimé ses fortes réserves quant aux fusions, privilégiant les convergences entre académies.

A suivre...

## BULLETIN D'ADHÉSION au SNIA-IPR 2015-2016

**Destinataire** : votre délégué/**correspondant académique** pour envoi groupé au trésorier national, (**bulletins et cotisations**) Alain MARIE

**à défaut**, à l'attention du trésorier national : Alain MARIE. – 3 place Jean Anouilh - 10440 - LA RIVIERE DE CORPS

**Adhérent** : Je soussigné(e) : (1) Mme / M.

NOM et Prénom : .....

IA-IPR de (spécialité/discipline) : .....

ACADEMIE : .....

Adhère / Renouvelle mon adhésion au SNIA-IPR.

**Votre cotisation (2)** : montant fixé par le **bureau du 07/03/2012**,

- Membre actif hors classe, je verse la somme de 90,00 € (coût 30.00 € avec réduction fiscale)*
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, renouvellement de cotisation), je verse la somme de 75,00 € (coût 25.00 € avec réduction fiscale)*
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, première adhésion), je verse la somme de 45,00 € (coût 15.00 € avec réduction fiscale)*
- Stagiaire, je verse la somme de 45,00 € (coût 15.00 € avec réduction fiscale)*
- Membre retraité, je verse la somme de 45,00 € (coût 15.00€ avec réduction fiscale), envoi à Danielle KUNEMANN : 54, boulevard Aristide BRIAND 91600 SAVIGNY/ORGE*
- Membre bienfaiteur, je verse la somme (libre) de .....*

**Votre chèque** : à l'ordre de : **SNIA IPR** à remettre à votre Délégué Académique avec la fiche d'adhésion complétée et signée (ou téléchargée sur le site)

**Vos coordonnées personnelles** :

mon adresse personnelle : .....

.....  
mon n° de tél. personnel : .....

mon n° portable : .....

mon adresse électronique : .....

(1) Je souhaite / ne souhaite pas que **l'ensemble de ces données** figurent dans l'annuaire mis en ligne par le SNIA-IPR.

Date et signature :

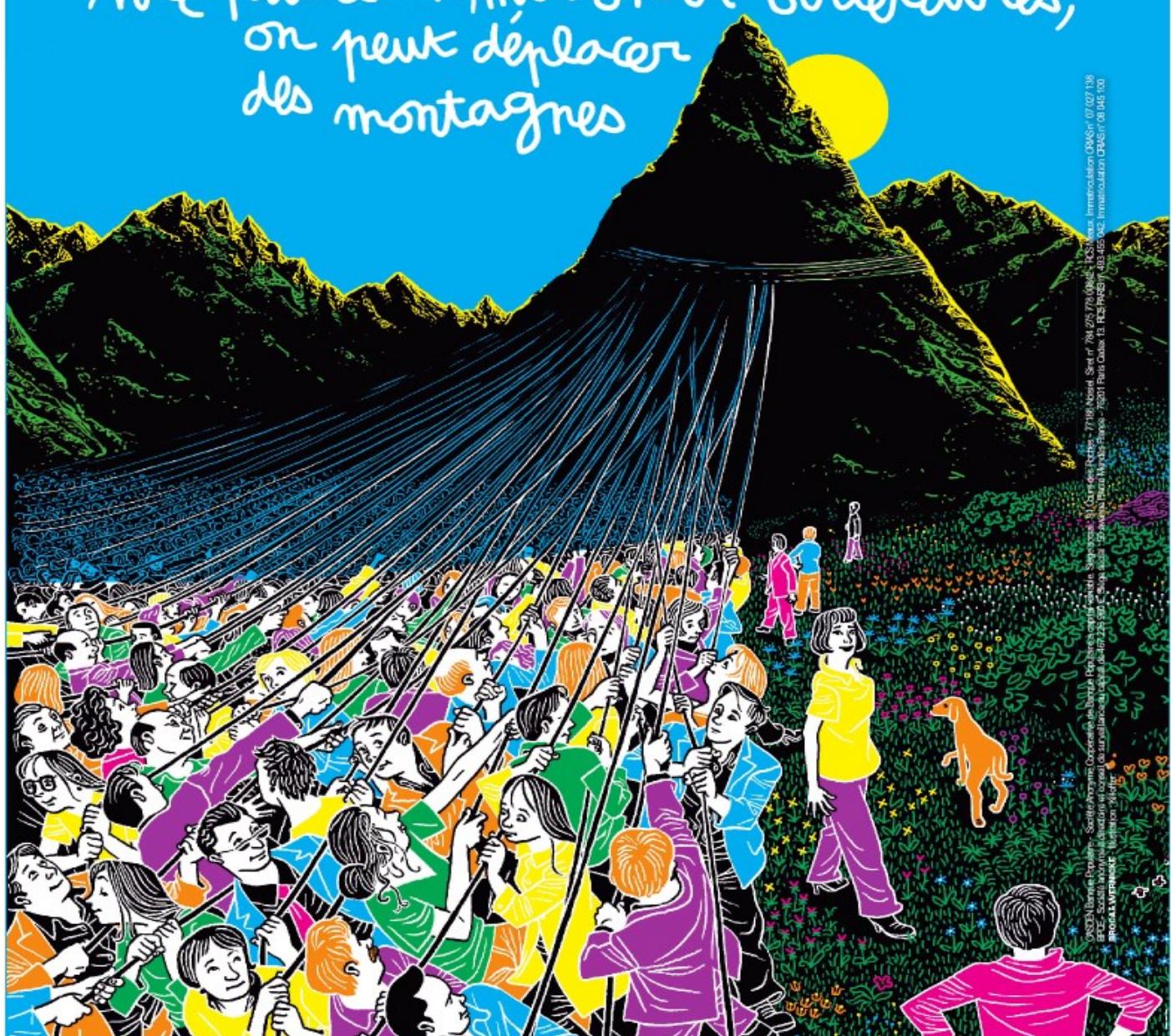
(1) Rayer la mention inutile.

(2) Cocher la case correspondant à votre situation

*L'annuaire, est mis à jour régulièrement. Il est disponible en ligne sur le site.*

**Adhésion en ligne : <http://snia-ipr.fr/> rubrique «formulaires»**

Avec plus d'un million de Sociétaires,  
on peut déplacer  
des montagnes



Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire et de l'assurance sur l'épargne - 77108 Nanterre Cedex 1 - RCS Nanterre 330 770 046 / 331 Paris Dakar 13 - RCS Paris 485 002 - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138  
Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire et de l'assurance sur l'épargne - 75016 Paris Cedex 13 - RCS Paris 301 250 000  
BFRD - Société Anonyme à Responsabilité Limitée  
BFRD EXPERTISE Banque et Finance

La CASDEN, banque coopérative créée par des enseignants, met la force du groupe au service de chaque individu. Fondée sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance, elle s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun. La CASDEN propose à tous les établissements de disposer gratuitement d'outils pédagogiques<sup>10</sup> (mallette, exposition...) pour sensibiliser les élèves au modèle économique coopératif.



Pour en savoir plus sur la CASDEN Banque Populaire et les actions qu'elle développe en faveur de ses Sociétaires, rendez-vous sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr) ou contactez un conseiller au 0 826 824 400\*

(\*) Un seul interlocuteur par établissement accessible 7<sup>e</sup> et du 2<sup>e</sup> degré, dans le limite des stocks disponibles. Voir modalités sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr).  
Accès illimité aux horaires de 9h30 à 19h30 du lundi au vendredi (0,19€/min en France métropolitaine).



**CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture**